

d'escalier infranchissables pour elles ! Cherchez l'erreur... Toutefois ce dispositif vient terminer le passage protégé que le CILLSOS avait réclamé.

4) Colonne de récupération des vêtements usagers près du CC de Janas : Celle-ci a été déplacée deux fois puis dernièrement nous l'avons vue sur le trottoir très près de la chaussée. Aujourd'hui elle a totalement disparue du quartier. Nous interrogerons M. ASTORE sur ces déplacements mais nous sommes totalement satisfaits de cette disparition vu les nombreuses réclamations des riverains. Il faut savoir que cette colonne trop rarement vidée par la société qui en a la charge était facteur de multiples nuisances, dont l'abandon au sol quasi quotidiens de nombreux sacs remplis de vêtements qui finissaient pas s'éparpiller dans les environs par les nombreuses personnes qui venaient trier.

5) Inscription du CILLSOS au Conseil Consultatif de la vie Associative : C'est principalement en raison des lacunes que nous avons dans les connaissances juridiques et des procédures administratives complexes et contraignantes que nous avons décidés d'intégrer ce Conseil Consultatif. Une nouvelle réunion est programmée pour le mardi 4 juillet à 18h00 en salle du conseil municipal.

6) Invitations :

- Le 28.04.17 : Inauguration du marché alimentaire et forain des Sablettes
- Le 27.05.17 : Cérémonie de la Journée Nationale de la Résistance
- Le 02.06.17 : Rendez-vous aux jardins solidaires
- Le 03.06.17 : Inauguration du jardin partagé
- Le 08.06.17 : Cérémonie de la Journée Nationale du Souvenir en hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

7) Lu dans la presse :

- Le 19.05.17 : « Les Fantômes du Mai » réapparaissent à Janas
- Le 20.05.17 : Un deuxième étendard pour valoriser le littoral Seynois
- Le 23.05.17 : Joli succès de la Fête de la forêt de Janas0
- Le 25.05.17 : Grand Hôtel des Sablettes Plage : ouverture le 27 juin
- Le 31.05.17 : Le bureau de poste menacé de fermeture à Tamaris
- Le 05.06.17 : Rendez-vous aux jardins : les amoureux de nature sont servis – Le Domaine de Fabrégas a célébré Dame Nature
- Le 07.06.17 : Le Département favorise l'insertion avec les jardins familiaux du Quartier Barban
- Le 10.06.17 : Cet été encore, la corniche merveilleuse sera fermée

8) Projet de mise en place d'une camera « nomade » sur la placette des Oiseaux : Celle-ci est accompagnée par l'installation sur le même mat de deux lampes nouvelle génération particulièrement puissantes. Par contre la camera n'est toujours pas en place. D'après nos informations, il y a du retard en raison des autorisations préfectorales qui tardent à venir. En attendant, les riverains ont constaté la présence nocturne et tardive d'individus désœuvrés n'hésitant pas chahuter bruyamment à la faveur de l'éclairage de ces lampes.

9) Abords du centre commercial : Le président a interpellé par courriel Allô La Seyne pour dénoncer le manque d'entretien des abords du centre commercial de Janas. Par ailleurs, il souligne dans ce courriel le manque de sécurité pour les usagers venant faire leurs achats. Cet établissement vieux de près d'un demi siècle n'a subit depuis sa construction aucune mise aux normes. Pour cela il demande à la commune d'agir en conséquence pour le respect et la sécurité de nos concitoyens. Affaire à suivre...

10) ZAC Ste-Lucie : Interpellé par les résidents de ce quartier qui se plaignent de graves problèmes résultant de la construction par Kaufman et Broad d'une nouvelle résidence, le président a averti Allô La Seyne par courriel. Il demande qu'une réunion extraordinaire et urgente soit programmée pour entendre les griefs de ces résidents afin de trouver des solutions. A ce jour, toujours pas de réponse de la mairie...

11) Tour de table :

- Adrien BISCOS constate que les entourages des arbres le long du trottoir nord de l'avenue P.A. Renoir ont été regarnis et mis à hauteur de la chaussée, merci pour les piétons. Par ailleurs sept à huit arbres morts

n'ont pas été remplacés, les parterres ont donc été entièrement mis à niveau (sauf un endroit où l'enrobé forme une dépression assez importante qu'il conviendrait de faire disparaître)

- Jo GATEL constate que la colonne à récupération des vêtements a disparue. Dernièrement, les vêtements se sont retrouvés sur la chaussée, et certaines nuits, des individus viennent faire des courses de voitures sur la placette des Oiseaux.

D'autre part, la boîte aux lettres de la Poste située à l'entrée du CC de Janas est dans un état assez déprécié due aux divers « Tag » d'artistes du dimanche, son voisinage herbeux est par ailleurs d'un aspect peu engageant. Il devient urgent de tondre toute cette végétation et de faire la propreté qui convient.

Enfin, la boîte de dépôt de la Poste des Plaines ayant été déplacée, le postage de lettres par la portière des voitures est devenu impossible. Le déposant est donc contraint de stopper son véhicule et sortir pour déposer son courrier, bien évidemment cette manœuvre gêne la libre circulation des automobiles. Doit-on en faire la remarque au directeur local de cet établissement public ?

- Alain TELLE constate que l'état général de notre commune est dans un état assez déplorable.

✚ 10h00. Fin de la réunion du Bureau

**Prochaine réunion du Bureau le samedi 8 juillet 2017 à 9h30
au « Restaurant du Rivage » à Fabrégas chez Daniel et Julia**

C.R REUNION DE QUARTIER N° 3

Secteurs 5 – 6 – 7 - 8

Personnalités excusées :

- **M. le Maire**, représenté par **M. Claude ASTORE**
- **Nombreuses autres personnalités en raison des élections législatives du lendemain.**

Personnalités présentes :

- **M. Claude ASTORE**, Adjoint en charge de la sécurité
- **Mme Cécile JOURDA**, Conseillère municipale, chargée des marchés et de l'urbanisme règlementaire
- **M. Damien GUTTIEREZ**, Conseiller départemental et municipal

✚ 10H05, début de la réunion de quartier N°3

Nous accueillons nos élus ainsi qu'une vingtaine d'adhérents et sympathisants venus évoquer leurs problèmes.

En l'absence de notre Président, la séance est présidée par le 1^{er} vice Président et confie le micro à Alain ROZES qui présente les questions prévues à l'ordre du jour. Et en premier lieu :

1) PAV Centre Commercial de Janas : Les riverains souhaitent être écoutés et **entendus** sur les multiples nuisances engendrées par le PAV de la placette des Oiseaux à Janas. Bien que de nombreuses solutions aient été trouvées pour résoudre ces problèmes, aucune n'a apporté le retour à la tranquillité dont les riverains sont en droit d'attendre. Par ailleurs, la caméra de surveillance promise depuis des années n'est toujours pas en service malgré l'installation réalisée pour la recevoir. L'autorisation de la préfecture semble tarder à venir...

Réponses très denses de M. ASTORE : - *La colonne à vêtements usagés a été déplacée à plusieurs reprises, suite aux demandes des riverains. D'autre part, celle disposée à Mar-Vivo ayant été vandalisée, la commune a provisoirement déplacé celle de la placette des Oiseaux pour la remplacer.*

- *Concernant la pose de la caméra de surveillance, son rôle est de surveiller les contrevenants. L'orientation de celle-ci est telle qu'elle ne filmera pas chez les citoyens résidants, mais uniquement les contrevenants coupables de dégradations, nuisances sonores, etc...*

- *Les ampoules implantées en haut du nouveau mat sont d'une nouvelle génération (LED) qui, pour une consommation identique, ont un rendement supérieur aux anciennes ampoules à vapeur de mercure (lesquelles sont dorénavant interdites). Ces lampes sont indispensables pour reconnaître les contrevenants, ou les vandales. L'orientation des ampoules a été rectifiée pour ne pas gêner les riverains.*

- *Les services de la commune ont sollicité l'entreprise de ramassage lui demandant de réaliser deux rotations journalières. Il est délicat d'imposer aux citoyens des horaires de dépôt, cependant il leur est demandé un peu de civisme et de ne pas déposer leurs apports si les containers sont saturés.*

M. CACACE adhérent à notre CIL, remet à M. ASTORE une pétition signée par un ensemble de résidents souhaitant la suppression définitive de la colonne à dépôt de linges et vêtements.

- *M. ASTORE prend acte de ce desiderata, et confirme que cette colonne, qui est parmi celles qui fonctionnent le mieux sur la commune, ne sera plus installée. C'est fort dommage pour les personnes qui pouvaient bénéficier de vêtements encore utilisables. Il y a deux prestataires concessionnaires du marché de la collecte, celui qui est en charge de cette colonne est particulièrement efficace. Tant pis, il n'y aura plus de collecte de vêtements dans ce secteur !*

Un autre point délicat est exposé : il concerne la difficulté d'accéder aux commerces de ce quartier. Reconnaissons que les escaliers ne sont plus vraiment aptes à un accès aisé des piétons. Il manque des main-courantes et surtout des barrières de sécurité.

Nous posons la question aux représentants de la municipalité : Pouvez-vous inciter les divers propriétaires de ces commerces à réaliser des travaux de mise en sécurité des abords de leurs établissements ?

Réponse de M. ASTORE : effectivement la commune ne peut pas intervenir directement auprès de chaque propriétaire. Par contre elle recherchera chaque propriétaire et leur adressera un courrier les invitant à mettre en sécurité les abords de leur établissement.

2) Allée des Alouettes : Une bordure de trottoir se dérobe depuis de nombreuses années et bien que signalée de nombreuses fois, rien n'a été fait pour réparer. Seule la bonne volonté d'y parvenir pourra mettre un terme à cette vieille doléance.

Réponse de M. ASTORE : les services de la commune se sont rendus sur place et ont constaté les dégâts, une intervention est programmée dans les jours à venir, une entreprise privée a été contactée pour réaliser ces travaux de réparation (deuxième semaine de juin)

3) Point d'arrêt bus facultatif les Manettes : A quand sa mise aux normes pour handicapés ? Bien que notre demande ait été rejetée en raison d'un trottoir trop étroit, nous insistons sur le fait que cette portion de route de Janas est démesurément large et qu'il suffirait de déporter la bande de roulement coté droit en allant vers la forêt pour y remédier. Le trottoir retrouverait alors une largeur suffisante permettant par ailleurs de réaliser une chicane pour ralentir la vitesse. Cette portion de route a d'autres parts la particularité de raser les entrées situées à gauche alors qu'à droite il n'y en a aucune. Une vision globale de la situation est vivement souhaitée

Réponse de M. ASTORE : La commune n'étant plus en charge des transports collectifs, il est assez délicat de traiter cette question. Toutefois celle-ci sera adressée au responsable de la commune qui proposera aux services de TPM la mise aux normes de cet Arrêt Bus.

Question du public : nous constatons l'absence de trottoir sur la rive « Est » de la route de Janas rendant très dangereuse la circulation des piétons se rendant vers les arrêts bus, tous deux implantés sur cette rive. *M. ASTORE rappelle qu'une traversée piétonne est tracée au sol, au droit des arrêts bus, permettant aux piétons de traverser en sécurité pour se rendre à ces arrêts. La commune mettra en place les panneaux signalant la traversée piétonne.*

Propositions du CIL : A cet endroit la route de Janas est particulièrement large, un grand trottoir existe rive « Ouest » alors que la rive « Est » en est dépourvue. Il serait souhaitable de déplacer l'axe de la route vers l'ouest quitte à remplacer les stationnements existant en « épis » par des stationnements en ligne. Il est courant de constater que cet espace de stationnement n'est quasiment jamais utilisé. De plus cette disposition permettrait une meilleure sécurité pour la circulation. Un trottoir pourrait alors être réalisé sur la rive Est.

M ASTORE prend acte de notre proposition et invitera les techniciens de la commune à analyser sur place les possibilités d'amélioration de ce tronçon de voie.

4) Route de Janas au niveau de l'entrée du lotissement « les Genêts » :

1- Stabilisation et rebouchage des bas cotés de la route de Janas en particulier de part et d'autre à la sortie du lotissement « Les Genêts » comme demandé par le CIL par mail à Allô La Seyne le 15/11/2015 et rappelé dans le PV de l'AG du 18/03/2016.

2- Pose de plots J11 de part et d'autre à la sortie du lotissement « Les Genêts » pour des questions de sécurité afin d'améliorer la visibilité en interdisant le stationnement des véhicules.

Ces questions reviennent régulièrement dans nos réunions. A ce jour il semble que les services de la commune n'aient pas réagi suite à nos récentes demandes.

Réponse de M. ASTORE : Il précise que les services de la commune se sont rendus sur place mais ce jour-là il n'y avait pas de véhicule stationné sur les abords ouest de la chaussée. De ce fait, ils n'ont pas pu vérifier la dangerosité du lieu. Par contre ce matin deux voitures stationnent sur l'emplacement en amont des trois blocs de roche et M. ASTORE a pu en évaluer la dangerosité. Il nous confirme que les services viendront à nouveau et prendront les dispositions afin de mettre définitivement en sécurité l'accès de ce lotissement.

5) Chemin du Verger : L'entretien de ce chemin dans sa partie étroite n'est jamais fait correctement. En effet, le CIL doit le rappeler tous les ans. Quand verra-t-on pris en compte définitivement ce problème ? A qui appartiennent les délaissés de voirie ? Par ailleurs, une demande de mise en sens inverse de la partie étroite est à l'étude. Où en est cette proposition ?

Réponse de M. ASTORE : le constat sur place fait ressortir un nombre peu important de véhicules empruntant ce chemin, d'autre part, le département ayant construit récemment le nouveau giratoire à la tombée du chemin de La Seyne à Bastian, est réticent à en modifier la géométrie. Cette modification qu'imposerait l'inversion du sens de circulation demanderait entre autre, de repenser les trottoirs. Pour les techniciens du département, les frais qu'il faudrait engager seraient disproportionnés aux avantages apportés à la circulation.

Par ailleurs la configuration de ce chemin ne permet pas la création d'une « zone de rencontre » telle que proposée par un certain nombre de personnes. Par contre la commune s'efforcera de régler la situation des « délaissés de voirie ». Concernant ce chemin, cette situation sera étudiée par les services de la commune.

- A quelle fréquence sont nettoyés les bas-côtés de nos chemins ?

Un calendrier est bien établi et le prestataire se doit de réaliser correctement le contrat passé avec notre commune (l'entretien sur l'espace privé à l'ouest de la chaussée où sont implantées les cannes n'est malheureusement pas assuré par le prestataire)

- Réalisation d'un caniveau règlementaire. Voir plus haut le problème des délaissés de voirie qui doivent être impérativement inclus dans le domaine public. Un programme de régularisation de ces délaissés sur notre commune est en cours depuis plusieurs années.

6) Questions de la salle :

- Vitesse excessive sur la route de Janas. Demande de contrôles plus fréquents.

- Trop d'incivisme de la part des employés venant remplir leurs camions d'eau à la borne de la placette des Oiseaux. Nous constatons quelques fois, jusqu'à cinq camions en attente de remplissage moteurs tournant, ce qui engendre un désordre important, sans compter les fuites d'eau non contrôlées, la borne n'étant pas suffisamment fermée.

M. ASTORE affirme qu'un contrôle sera effectué sur place.

- Les dépôts de verres engendrent des bruits importants provoqués par la chute dans le bac. Peut-on envisager un système plus silencieux ? *M. ASTORE nous informe que ces bacs seront insonorisés.*

- Une demande : Pose d'un panneau « Jeux de ballons interdits » sur la placette des Oiseaux.

M. ASTORE se félicite de l'efficacité des activités de la Police Municipale et de l'Environnement qui effectue des rondes très fréquentes et efficaces (gare aux contrevenants, et aux jeux de ballon nocturnes !)

- Chaussée déformée à l'entrée du lotissement des Chênes de Janas. Cette chaussée privée supporte le trafic des citernes se rendant aux réservoirs d'eau de la commune. Leurs passages endommagent cette chaussée. Peut-on espérer une intervention des services de la commune pour réparer cette chaussée ?

M. ASTORE analysera cette situation en accord avec les services de la commune.

7) Lotissement du Cap Sicié : un olivier implanté sur le trottoir au niveau du 735 allée des Coucous, (domaine public) est devenu très gros et ses branches envahissent le domaine privé. Un sérieux élagage « Urgent » est demandé. En règle générale, l'entretien de ce quartier laisse un peu à désirer ! Peut-on envisager une récolte des verres au porte à porte ? *Il faudra étudier la question.*

8) Eclairage route de Janas : Signalé le jour le l'AG, l'éclairage des lampadaires situés au niveau du lotissement « les Mas de Janas » est en panne depuis assez longtemps. Les riverains souhaitent une visite ainsi que le remplacement des ampoules déficientes.

Il se peut que les ampoules grillées soit d'anciennes ampoules à vapeur de mercure. Les services de la commune analyseront cette situation.

- ✚ 12h10, fin de la réunion de quartier N°3. Les participants sont invités à partager le verre de l'amitié que nous offre gracieusement **Patrick PHILIBERT**, directeur de l'Hacienda.

Le secrétaire de séance :
Francis POURCHIER

Le Secrétaire Général Adjoint :
Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS :
Jean- Claude BARDELLI

Copies :

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **Mme la Conseillère départementale du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **M. le Conseiller départemental du Canton la Seyne Nord**
- **Mme la Conseillère Régionale**
- **M. le Conseiller Régional**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **M. le Commissaire DUSSAIX de la Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police Municipale**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **Agence Var Matin La Seyne sur Mer**
- **M. DECHIFRE correspondant de Var Matin**
- **COLLECTIF des CIL de La Seyne sur Mer**
- **Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18)**
- **Adhérents des secteurs 5 - 6 - 7 - 8**
- **Archives CILLSOS 2017**